

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.744

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limité	44.00	25.00	13.00
Autres départements	52.00	28.00	15.00
Union Postale	62.00	34.00	18.00

Un projet scolaire

Il faut féliciter la Chambre de commerce de Paris d'avoir apprécié le projet de loi Honorat et de l'avoir fait en termes excellents, où la modération de la forme scelle la fermeté de la pensée.

On sait que le projet tend à modifier la législation scolaire sur deux points : le temps de scolarité obligatoire serait prolongé jusqu'à quatorze ans et les anciennes pénales qui frappaient les familles recalcitrantes seraient renforcées par des sanctions mieux étudiées et plus efficaces.

Avec tout le respect qui est dû à une ancienne Excellence et particulièrement à un ancien Grand-Maître du savoir, nous osons dire que M. Honorat n'a pas fait le tour de son propre système, car il est visible que certains aspects de la question lui échappent, notamment celui-ci qui est le plus grave. Le projet fait intervenir le gardien dans les décisions du foyer et en attribue la responsabilité, ce qui n'est pas au bénéfice de la famille, mais au profit de la bien commun l'exige absolument.

Or, si M. Honorat pense avec raison que l'intérêt public rend désirable une plus large diffusion du savoir, il a tort de penser que tout ce qui favorise, même de loin, l'intérêt public peut être rendu obligatoire pour ce seul motif et par n'importe quel moyen. Il a tort d'oublier que le progrès de l'instruction publique peut s'obtenir progressivement et dans une mesure très suffisante sans l'emploi, toujours odieux, des voies de contrainte, et enfin et surtout que le même intérêt public appelle bien plus encore un pilon exige absolument le respect de l'autorité paternelle. L'autorité familiale est une chose sacrée dont l'Etat lui-même a reconnu la portée.

Le père de famille peut avoir ses raisons de retirer son enfant de l'école dès le troisième année ; et de ces raisons lui seul est juge, sous réserve, bien entendu, de la réaction de la loi. Le projet de loi Honorat n'a été que le moyen d'écarter la famille trop distiguée par nos hardieses législatives. N'oublions pas plus loin dans cette direction.

La Chambre parisiennne n'a compris. Elle répond à M. Honorat : Prolongez la scolarité jusqu'à 14 ans, mais ne rendez pas obligatoire. Conseillez, encouragez, récompensez, mais n'imposez pas. De cette manière, vous sauvez tous les intérêts et vous n'affaiblissez pas la main-d'œuvre que nous avons si grand besoin, et vous vous épargnez le vous-mêmes de gros embarras, car il ne suffit pas de faire des lois, il faut encore qu'elles soient appliquées.

Voilà le bon sens et le bon droit. Ce n'est pas la première fois que les corps politiques sont rappelés à une plus juste appréciation des réalités par les organismes professionnels et il faut souhaiter que ces derniers multiplient les initiatives de ce genre, en attendant les futures chambres de métiers, si lentes à venir.

Si les groupements agricoles, industriels ou commerciaux avaient formulé leur avis à voix très haute sur toutes les questions graves qui furent agitées dans leurs domaines respectifs depuis une quarantaine d'années, la politique française eût marché d'un pied plus sûr, sur des chemins plus droits et mieux cylindrés.

La représentation des intérêts méritait tout au moins un honneur.

Paul CHI VANNES.

Il serait question de diminuer l'intérêt des bons du Trésor

ET DE RENDRE AU MARCHÉ DES RENTES SA PLEINE LIBERTÉ

PARIS, 20 février. — Dans le but de provoquer la hausse des valeurs, semblable à celle produite en Angleterre par le rétablissement du taux de l'intérêt, M. de Lasteyrie, ministre des Finances, envisagerait une diminution de l'intérêt des bons du Trésor.

Naturellement, cette mesure ne serait prise que lorsque serait terminée l'émission actuelle du Crédit National.

La diminution ne dépasserait que par 1/2 % le ministre songerait ensuite à rendre au marché des rentes, sa pleine liberté.

M. Millerand visite l'exposition d'aviation

PARIS, 20 février. — Le Président de la République, accompagné du commandant Mollard s'est rendu, cet après-midi, au Grand-Palais, où il a visité l'exposition de la Société d'aviation.

M. Millerand a été salué à son arrivée par M. Chéron, ministre de l'Agriculture ; M. Lenoir, ancien ministre de l'Agriculture ; Charles Deloncle, sénateur, président de la Société ; Messier, député, vice-président ; d'Estournelles de Constant, sénateur ; Morcier et de Lariboisière, députés, qui ont fait au Président de la République les honneurs des différentes sections qu'il préside à l'exposition.

Encore la révolution au Portugal

VICO, 20 février. — Le bruit court qu'un nouveau mouvement révolutionnaire a éclaté au Portugal.

La S. D. N. et la réduction des armements

PARIS, 20 février. — La commission provisoire fixée pour la réduction des armements s'est réunie, cet après-midi, au Petit-Luxembourg, sous la présidence de M. Viviani, à l'effet de demander au Conseil de la Société des Nations de choisir parmi des personnalités appartenant à des nationalités non encore représentées dans la commission, un certain nombre de membres nouveaux pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée de dresser un plan général de réduction des armements.

Le Conseil de la Société des Nations jugera en dernier ressort les propositions présentées par la commission. Chacun des engagements fournira un exposé des considérations qu'il croira devoir présenter pour sa sécurité nationale.

Entre temps, les sous-commissions feront l'enquête statistique sur les armements ; d'autres différends, discuteront les résolutions de l'Assemblée relative à la fabrication privée, au commerce et au trafic des armes.

La commission temporaire mixte a décidé de ne pas avoir de séance plénière avant jeudi matin.

DES COUPS DE COUTEAU A CAEN

CAEN, 20 février. — Dimanche, à 22 heures, M. Guérard et son camarade, de Coutances, ont été assaillis par une bande de quatre individus dans la rue Neuve-Saint-Jean, dans le centre de Caen.

Le premier a été tué d'un coup de couteau, le second a été grièvement blessé. Deux arrestations ont été opérées. Elles ne seront probablement pas maintenues.

Un cadavre volé

AMIENS, 20 février. — Il y a quelques jours, on trouvait dans un étang près de Noyelles-sur-Marne, un cercueil dont la triple enveloppe avait été fracturée et qui avait récemment contenu un cadavre.

L'enquête a établi que ce cercueil trouvé à la gare de Noyelles, contenait le corps de l'aviateur Albert Pourchelle, tué à l'aéroplane de Crotoy.

On ignore quels sont les ravisseurs du cadavre et les motifs qui les ont fait agir.

LES MEURTRIERS D'ERZBERGER FIENT SUR LA ROUMANIE

BUDAPEST, 20 février. — On mande de Vienne au « Journal de huit heures du soir » que les meurtriers d'Erzberger, Schull et Tillissen, ont quitté Budapest avec de faux papiers et des passeports qui leur ont été procurés par l'association « Le Réveil Hongrois ». Les deux fugitifs seraient en possession de sommes importantes. On croit qu'ils sont en route pour la Roumanie.

INFORMATIONS BRÈVES

Le Roi d'Italie a conféré hier avec les anciens présidents du Conseil, MM. Nitti et Sonnino et avec le leader fasciste Mussolini, au sujet de la crise ministérielle.

L'« Indépendance Belge » relate que l'occupation des soldats français continue dans le secteur de Charleroi, 500 nouveaux corps ont été identifiés. Ils seront bientôt transférés dans leurs cités natales.

Le maréchal Foyotte, qui est venu à Bruxelles pour donner une conférence, a été l'hôte hier, du roi et de la reine au château de Laeken.

Le roi Alexandre de Serbie est arrivé hier à Bucarest. Les fanfares officielles ont eu lieu cet après-midi au palais Cotroceni.

Le Reine de Belgique a quitté Paris, hier à 12 h. 30 pour Bruxelles.

Les drapeaux et étendards des régiments dissous sont arrivés hier à Paris

PARIS, 20 février. — Les délégations apportant les drapeaux et étendards des régiments dissous, qui doivent être remis solennellement aux invalides au général Malet, directeur du Musée de l'Armée, sont arrivés, à Paris, dans le courant de la matinée dans l'ordre suivant :

A 7 h. 30, sont arrivés à la gare de l'Est, les étendards appartenant au 6^e et 20^e régiments. Une compagnie du 21^e régiment d'infanterie commandée par le colonel-commandant et accompagnée de la musique du 5^e régiment d'infanterie, rendait les honneurs.

A 9 h. 30, à la gare de Lyon, sont arrivés ceux de la 15^e et de la 19^e régions. La compagnie d'honneur était du 3^e d'infanterie coloniale, sous le commandement du colonel et la musique du 5^e bataillon d'infanterie coloniale. Ils ont été conduits à la caserne Lourmel.

A la même heure, sont arrivés également à la gare de Lyon, ceux des 7^e, 8^e, 13^e, 14^e, 16^e régions. Ils ont été reçus par une compagnie du 45^e d'infanterie avec sa musique, commandée par le colonel. Ils ont été conduits à la caserne Bonaparte.

A 9 h. 45, à la gare d'Austerlitz, sont arrivés les drapeaux et étendards des 5^e, 7^e, 9^e, 11^e, 12^e, 17^e et 18^e régions. Ils ont été reçus par une compagnie du 104^e d'infanterie avec sa musique. Ils ont été conduits à l'École militaire.

A 10 heures, sont arrivés à Saint-Lazare, ceux de la 13^e région, reçus par une compagnie du 2^e régiment avec la musique du 110^e régiment d'infanterie. Ils ont été conduits à la caserne Duplessis.

A 10 h. 40, sont arrivés à la gare du Nord, ceux des 1^e et 2^e régions, qui furent reçus par une compagnie du 103^e d'infanterie avec musique de la Garde Républicaine. Ils furent conduits à la caserne Panthéon.

Un manifestant malmené

PARIS, 20 février. — Cet après-midi, à l'arrivée à la gare Montparnasse des drapeaux des 4^e et 10^e corps d'armée, un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé B..., qui serait le fils d'un homme politique de la région de l'Ouest, est allé se placer sans se dévouer devant les étendards et s'est livré en agitant un mouchoir de couleur à diverses excentricités.

Très malmené par la foule, il a dû, après avoir subi un interrogatoire sommaire, être conduit à l'hôpital.

ENCORE DEUX OFFICIERS ANGLAIS TUES PRES DE DUBLIN

DUBLIN, 20 février. — Deux officiers de l'armée britannique ont été tués aujourd'hui dans un coup de feu à Inchicore, banlieue de Dublin.

ECHOS & NOUVELLES

M. Clémentine n'a pas renoncé à faire des mots. C'est une si vieille habitude... On parlait devant lui de l'activité de M. Henry Chéron, qui veut être un grand ministre d'Agriculture. Et le Tigre, brusquement, rugit : « Les ministres n'ont qu'un rôle à jouer ! L'agriculture de Chéron, c'est l'engrais tel qu'on le parle ! »

On sait qu'un Français de Montréal, M. Forget, a télégraphié à un journal parisien qu'une Mme B... était inconnue au cimetière de cette ville canadienne.

Or, ce M. Forget serait originaire de Charleville, où il a laissé de nombreux souvenirs.

— Forget, nous a dit hier un excellent Académicien, je le connais beaucoup. Bon garçon, ardent, pénétrant, mais quel habitué ! Il n'a pas son pareil pour monter des bateaux ; et je ne connais pas une seule de ses nombreuses histoires qui n'ait été la plus hardie des inventions !

Si les administrateurs de Landru comptent sur M. Forget pour sauver in extremis l'homme de Gandin, ne risquent-ils pas après cela d'éprouver quelque déception ?

Le noir domine encore, le rouge attaque vigoureusement et le gris prépare une terrible offensive.

C'est en ces termes éminemment stratégiques que le grand capitaine a bien voulu réduire pour nous le communiqué de la mode présente, et il a ajouté, d'une voix prophétique, que la jupe cessera de descendre alors que la ceinture ne remontera pas.

En somme, la situation demeure inchangée : il est vrai que, dans la mode comme à la guerre, les grandes occasions annoncent souvent de formidables orages.

Que vous rappelle le nom de Saskatchewan ? Peu de chose, sans doute, à moins que vous ne soyez géographes de vocation.

La Saskatchewan est une province du Canada. Vous vous représenterez de vastes étendues de forêts de pins, des champs immenses et des prairies. Vous y êtes à peu près. Mais ce que vous n'imaginez pas, c'est que la Saskatchewan, malgré son nom sauvage, est quasi le pays le plus civilisé du monde ! On y trouve plus de téléphones par tête d'habitant qu'en n'importe quelle contrée, sans la Suède. Et plus d'automobiles que dans aucune autre province canadienne.

Le pays bienheureux — si le téléphone et l'automobile font le bonheur — compte 2.117 villages et hameaux et 115.000 fermes.

Un décret fixe au prix ci-dessous les sommes que les membres de la Légion d'honneur, nommés ou promus dans l'ordre, à partir de la date du présent décret, auront à verser pour prix de leurs décorations :

Chevalier 30 80
Officier 158 50
Commandeur 320 10
Plaque de grand-officier 150 45
Plaque de grand-officier et croix d'officier 308 95
Grand-croix 571 20
Grand-croix et plaque de grand-officier 721 05

Mort du doyen des professeurs de lycée

MOULINS, 20 février. — On annonce la mort de M. Victor Bonnaire, professeur au lycée de Moulin, qui était le doyen des professeurs de lycées en France. Il appartenait à l'enseignement depuis près d'un demi-siècle.

La navigation aérienne en Allemagne

Les industriels espèrent, à partir du 5 mai, développer rapidement leurs fabrications d'avions

La Conférence des ambassadeurs ayant décrété pour le 5 mai prochain la liberté de la fabrication des avions et dirigeables, y compris l'importation du matériel nécessaire, le « Berliner Tageblatt » a procédé à une enquête dans les milieux compétents.

Le major von Farseval redoute déjà les conceptions étroites de l'Entente en ce qui concerne la spécification des avions et dirigeables de la guerre.

Le capitaine Willy Meyer, directeur des ateliers aéronautiques « Sablatnia » prétend que la levée de l'interdiction de l'Entente vient trop tard pour qu'il soit permis à l'Allemagne de lutter contre la concurrence.

En outre, il est certain que les Alliés paralysent la fabrication de modèles insuffisants sous prétexte d'éviter un emploi éventuel des avions allemands pour des buts militaires. Le droit de contrôle qu'entend se réserver l'Entente facilitera de plus l'espionnage industriel.

Le constructeur Rumpier espère que les Alliés montreront quelque tolérance dans leur interprétation de la navigation aérienne de commerce, car, dit-il, l'Allemagne devenant de par sa situation un réseau international aérien, il est indispensable que nos appareils aient la même valeur que les appareils étrangers.

Toutes les déclarations attestent le souci qu'a l'Allemagne de développer au plus vite sa navigation aérienne. Quant aux réminiscences habituelles contre les restrictions imposées par les Alliés, elles ne peuvent que justifier notre méfiance envers un pays qui a toujours cherché et cherchera toujours à mettre son industrie au service de ses appétits de domination.

L'arrivée en France de M. Sarraut

LE HAVRE, 20 février. — Les membres de la délégation française à la conférence de Washington, restés en Amérique après le départ de M. Briand sont arrivés ce matin au Havre, par le paquebot « Savoie ».

M. Sarraut a reçu, à 9 h. 30, dans le grand salon du navire, les personnalités venues le saluer.

Il a déclaré au représentant de l'Agence Havas qu'il avait constaté avant son départ qu'une détente réelle s'était produite dans les milieux américains et qu'après des joutes diplomatiques, qui furent parfois très rudes, le fond de l'amitié des Etats-Unis était resté intact.

Ainsi, peu à peu, l'opinion publique en arrive à une juste notion de la situation de la France et comprend les raisons de notre attitude.

A Paris

PARIS, 20 février. — M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, est arrivé à Paris, cet après-midi, à 16 heures 45, par la gare Saint-Lazare.

M. Albert Sarraut était attendu sur le quai de la gare par Mme Sarraut, sa fille et sa mère. Il a été salué par le général Lasso, représentant le président de la République et le général Benoit, directeur des troupes coloniales au ministère des Colonies.

Un inspecteur général des Economies s'y présenta un jour et manifesta l'intention de visiter ce « bijou » de collège, de la cave au grenier. Accompagné de la directrice très émue mais très digne, il commença son inspection, ne ménageant pas ses louanges pour l'ordre et la bonne tenue de l'établissement. Il arrivait au dortoir, lorsque, soudain, il poussa une exclamation de surprise... Il avait vu les tables de nuit ! et constaté qu'elles étaient vides.

— Comment, Madame la Directrice, vos pensionnaires n'ont pas de « vaisseau » de nuit ?

— M. l'Inspecteur général, les règlements s'y opposent et d'ailleurs les W. C. sont à proximité du dortoir et...

— Vos élèves sont-ils donc de purs esprits ? J'entends que désormais vous leur en procurez.

— Vos ordres seront exécutés, Monsieur l'Inspecteur général.

Le haut fonctionnaire était à peine parti, que la directrice courait en hâte dans un magasin de la ville et faisait l'acquisition coûteuse du stock de « vaisseau » nécessaire à ses pensionnaires.

Des mots passèrent.

Un après-midi, le collège recevait la visite de M. le Recteur d'Académie.

De même que l'Inspecteur général, M. le Recteur visita l'établissement... toujours « un vrai bijou ». Il entra au dortoir lorsqu'il aperçut les tables de nuit munies... de leur vaisseau !

— Comment, s'exclama-t-il, vos pensionnaires usent de vaisseau de nuit ?

— Par ordre de Monsieur l'Inspecteur général des Economies rétorqua la directrice.

— Eh bien ! moi, je vous l'interdis. C'est contraire à l'hygiène la plus élémentaire. — Vos ordres seront exécutés, Monsieur le Recteur !

Lorsque M. le Recteur eut tourné les talons, la directrice longuement réfléchit. Comment parviendrait-elle à concilier les ordres diamétralement opposés de ses supérieurs hiérarchiques ?

Et voici la solution à laquelle elle s'arrêta : Pour exécuter les ordres de M. l'Inspecteur général, elle décida de laisser « la vaisseau de nuit », et pour ne pas enfreindre ceux de M. le Recteur, elle fit « retourner » les vases de nuit avec des fonds formelle de son service !

Et maintenant, Inspecteurs généraux ou Recteur peuvent venir, Madame la Directrice conserve le sourire.

La Confédération nationale des associations agricoles a élu, hier, M. Ricard président de son bureau

PARIS, 20 février. — La Confédération Nationale des Associations agricoles, qui groupe tous les présidents d'associations et syndicats agricoles de France, s'est réunie ce matin.

On remarquait la présence des représentants des Unions syndicales et des Fédérations régionales du Centre.

Après avoir passé en revue diverses questions d'actualité, l'assemblée a procédé au renouvellement du bureau confédéral.

M. J.-H. Ricard, ingénieur agronome, ancien ministre, a été élu président à l'unanimité.

En prenant possession de ses fonctions, M. J.-H. Ricard a tracé le programme de l'activité qui se recommande à l'heure actuelle à ce vaste groupement fondé au lendemain de la guerre, dans une pensée d'union sacrée, dans le but d'harmoniser les vues du monde agricole à l'égard des nombreux problèmes avec lesquels il est aux prises.

En prenant possession de ses fonctions, M. J.-H. Ricard a tracé le programme de l'activité qui se recommande à l'heure actuelle à ce vaste groupement fondé au lendemain de la guerre, dans une pensée d'union sacrée, dans le but d'harmoniser les vues du monde agricole à l'égard des nombreux problèmes avec lesquels il est aux prises.

Accession à la propriété, logement des salariés, les assurances sociales, les allocations familiales, le rôle de la mutualité dans le relèvement des régions dévastées, le régime douanier, le transport des produits agricoles, l'approvisionnement en engrais et en aliments du bétail, le marché du blé.

La 53^e session de la Société des agriculteurs de France

PARIS, 20 février. — La Société des Agriculteurs de France a tenu cet après-midi la première séance de sa 53^e session annuelle sous la présidence du marquis de Vogüé.

Un grand nombre de délégués départementaux de la Société étaient présents, notamment ceux de la Bourgogne et du Centre.

Le marquis de Vogüé, ouvrant la séance, a prononcé un discours dans lequel, après avoir fait l'éloge du paysan français, il s'est occupé de toutes les questions agricoles à l'ordre du jour.

Puis, abordant la question de la coopération, l'orateur a essayé d'en montrer la nécessité.

« La coopération, a-t-il dit, apparaît de jour en jour comme le meilleur ressource des producteurs et en même temps la meilleure garantie des consommateurs. Pour concilier leurs intérêts respectifs, depuis longtemps déjà les viticulteurs de France, de la Provence et du Languedoc ont pu apprécier ses bienfaits.

Une dernière expérience aussi concluante que les autres vient d'être faite pour la viande dans la région du plateau central.

M. de Vogüé a fait ensuite allusion à la Conférence du travail, tenue à Genève l'année dernière.

En terminant, l'orateur a rappelé les questions à l'étude au Parlement : assurances sociales, régime douanier, transports, marché du blé, de la viande, etc.

M. Anglade, délégué du Plateau Central, a fait ensuite une communication sur le marché de la viande. Après avoir envisagé l'état de la question, — question déjà ancienne puisqu'elle remonte à 1913 — l'orateur a montré que la seule solution qui pourrait intervenir dans l'état actuel, serait la création d'abattoirs régionaux industriels à forme coopérative, abattoirs créés particulièrement dans les centres d'élevage. Il a cité ensuite l'exemple d'un abattoir de ce genre, créé à Cantarac, près de Rodez et qui a, parait-il, donné les meilleurs résultats.

Après lecture du compte-rendu moral et financier de la société, la séance a été levée.

Les congrégations reviendraient-elles ?

M. Poincaré envisagerait leur retour à l'exclusion de celles s'occupant de l'enseignement

PARIS, 20 février. — On annonce, à mots couverts, que le Cabinet va s'occuper de la question des Congrégations. Au premier abord, on est surpris de voir M. Poincaré déroger à son programme qui, au point de vue religieux, s'annonçait ainsi : « statu quo ».

Voici, d'après des renseignements personnels, très sûrs, ce qui s'est passé :

Quand M. Barthou arriva au Ministère de la Justice, il y trouva tout un dossier sur les Congrégations. Ce dossier, que M. Bonnevay, d'accord avec M. Briand, avait laissé dormir, impressionna, parait-il, le nouveau garde des Sceaux.

M. Barthou prépara donc une circulaire aux procureurs généraux sur les Congrégations, indiquant quels congréganistes devaient être menagés et quels autres devaient être poursuivis, conformément aux lois. Ce fut dans les milieux de l'Entente un très gros émoi. M. Poincaré fut prévenu que si cette circulaire, véritable déli à l'Union sacrée, était envoyée, le Ministère n'en avait pas pour huit jours.

M. Barthou fit alors savoir à l'Entente qu'on avait démenté ses intentions, qu'il renonçait à sa circulaire ; que d'ailleurs la question allait être prise en mains par le président du Conseil lui-même.

Il reste maintenant à connaître dans quel état d'esprit le gouvernement va aborder l'étude de ce problème délicat.

Nous avons d'excellentes raisons de penser que M. Poincaré envisage une autorisation générale pour toutes les Congrégations, missionnaires, charitables et hospitalières, dont beaucoup ont déjà fait parvenir leur demande, mais il sera infranchissable pour les enseignantes.

Landru est calme mais l'espoir l'abandonne

PARIS, 20 février. — C'est jeudi, dans le courant de l'après-midi, que le président de la République reçut M. de Moro-Giafferi.

Landru s'est longuement entretenu, hier soir, avec M. Thalamon, avocat à la Cour de cassation. Le docteur Robert, médecin de la prison, a examiné le prisonnier dans la matinée.

Landru, en le quittant, lui remercia très chaleureusement et très poliment des bons soins qu'il lui prodige depuis bientôt dix mois. Il lui a dit :

« C'est peut-être votre dernière visite, docteur ».

Malgré tout, Landru est très calme.

UNE MÈRE INDIGNE

CHARLEVILLE, 20 février. — Le juge d'instruction de Rocroi a fait arrêter la femme Brulé, demeurant à Rocroi, accusée d'avoir exercé sur sa fille âgée, de 15 ans, des sévices et des brutalités ayant entraîné la mort.

Le Vase décoratif

Ceci se passa dans un petit village de l'Ouest... Cette petite ville a le bonheur de posséder un collège de jeunes filles, « un vrai bijou » comme le répète à qui veut l'entendre son amable et distingué directeur.

Un inspecteur général des Economies s'y présenta un jour et manifesta l'intention de visiter ce « bijou » de collège, de la cave au grenier. Accompagné de la directrice très émue mais très digne, il commença son inspection, ne ménageant pas ses louanges pour l'ordre et la bonne tenue de l'établissement. Il arrivait au dortoir, lorsque, soudain, il poussa une exclamation de surprise... Il avait vu les tables de nuit ! et constaté qu'elles étaient vides.

— Comment, Madame la Directrice, vos pensionnaires n'ont pas de « vaisseau » de nuit ?

— M. l'Inspecteur général, les règlements s'y opposent et d'ailleurs les W. C. sont à proximité du dortoir et...

— Vos élèves sont-ils donc de purs esprits ? J'entends que désormais vous leur en procurez.

— Vos ordres seront exécutés, Monsieur l'Inspecteur général.

Le haut fonctionnaire était à peine parti, que la directrice courait en hâte dans un magasin de la ville et faisait l'acquisition coûteuse du stock de « vaisseau » nécessaire à ses pensionnaires.

Des mots passèrent.

Un après-midi, le collège recevait la visite de M. le Recteur d'Académie.

De même que l'Inspecteur général, M. le Recteur visita l'établissement... toujours « un vrai bijou ». Il entra au dortoir lorsqu'il aperçut les tables de nuit munies... de leur vaisseau !

— Comment, s'exclama-t-il, vos pensionnaires usent de vaisseau de nuit ?

LA FAMINE EN RUSSIE



Des commentaires sont-ils utiles en présence d'une telle misère ?

Les travaux d'approche des envoyés des Soviets

NIÈVRE

Le Conseil des Consommateurs de la Nièvre estime que la baisse est insuffisante sur les denrées alimentaires

Le Conseil des Consommateurs de la Nièvre s'est réuni à la préfecture, le 16 février, à 14 heures, sous la présidence du secrétaire général.

L'ordre du jour comportait la fixation des indices du coût de la vie, l'examen des conditions du commerce du blé et de la farine, les prix de la viande et les prix des repas dans les hôtels et restaurants.

Indices du coût de la vie

Le secrétaire général donne connaissance au Comité des travaux effectués dans tout le département par l'administration et des calculs établis en dehors de l'administration par la Chambre de commerce et par la Commission paritaire du travail, pour déterminer l'indice actuel du coût de la vie.

Ces divers travaux ayant abouti à des résultats à peu près concordants, le Conseil, après examen, a décidé de maintenir le coût de la vie au 31 décembre 1931, peut être arrêté à 330. Il ratifie, en outre, les indices provisoires précédemment établis, savoir : quatrième trimestre 1930, 336 ; premier semestre 1931, 342.

La farine trop chère

Le conseil est ensuite appelé à discuter la question du prix de la farine. D'après les renseignements recueillis sur les principaux marchés, le prix du blé, depuis plus d'un mois, tend à la baisse. Des marchés ont été conclus dans la dernière quinzaine, à 65 fr. et 66 fr., et dès lors il est surprenant que les prix de farine soient encore de 92, 93 et 94 francs.

On ne s'explique pas, notamment, que la farine soit à 92 francs dans la région de Cosne, voisine du Cher, tandis qu'elle est au cours de 85 et 87 francs dans ce département, et que les meuniers s'approvisionnent en grande partie avec des blés du Cher, vendus au-dessous de 69 fr.

Le secrétaire général rappelle que, lors d'une précédente réunion, en octobre 1931, les représentants de la meunerie avaient accepté, pour la farine rendue en boulangerie, les prix de 95 et 96 fr. 50, qui étaient basés sur un prix de 75 fr. pour la farine. L'carte encore exagérée à cette époque, est aujourd'hui dépassée, si l'on tient compte surtout de ce que les prix du son n'ont pas varié. Le Conseil des Consommateurs, après

avoir entendu les explications des représentants de la meunerie et des agriculteurs, et celles de M. le Directeur des Services agricoles, estime que le prix de la farine ne devrait pas actuellement être supérieur à 87 francs, rendue en boulangerie.

La viande doit baisser

Le Conseil, constatant également qu'une baisse très importante vient de se produire sur les prix du bœuf et du porc, espère qu'une nouvelle diminution des prix de la viande au détail pourra être obtenue, et qu'elle sera suivie dans toutes les communes du département. Il sait que la municipalité de Nevers réunit actuellement les renseignements nécessaires pour examiner cette question, qui intéresse au plus haut point les consommateurs, et aussi les producteurs, qui ne cachent pas leur désappointement de voir leurs sacrifices rendus inutiles par le maintien persistant des prix élevés constatés chez le commerçant.

Les prix des repas sont trop élevés dans les hôtels et restaurants

Une enquête faite récemment a permis de comparer les prix actuels des repas avec ceux de l'année dernière à la même époque. La différence est insignifiante, malgré la diminution des prix du grain de la viande et de diverses autres denrées (riz, sucre, légumes), depuis un an.

Dans la plupart des établissements, le vin est encore payé en supplément du prix du repas.

Les membres du Conseil des Consommateurs sont unanimes à reconnaître que la cherté des prix de l'hôtellerie à Nevers est préjudiciable, non seulement aux nombreux ouvriers qui, faute de logement ou pour toute autre cause, sont contraints de se nourrir au restaurant, mais encore à tout le commerce niévrais, les voyageurs et les touristes, s'efforçant de réduire leur séjour à Nevers.

L'usage de faire payer le vin en sus du repas, adopté pendant la guerre, au moment où la pénurie des transports rendait les approvisionnements difficiles, ne saurait plus subsister aujourd'hui et le Conseil des Consommateurs ne peut qu'insister auprès des représentants de l'autorité et auprès de l'opinion publique, pour que le prix du repas dans les hôtels, restaurants et cafés, soit compté vin compris, comme avant la guerre.

NEVERS

LA SOIREE DU VELO-SPORT NIVERNAIS

Après le cross cyclo-pédestre organisé par le V. S. N., et dont le succès dépassa toutes les prévisions, les convives se réunirent pour un apéritif d'honneur, au cours duquel ils recurent la récompense de leurs efforts. Prix en argent, objets d'art, médailles et diplômes furent remis aux vainqueurs qui furent, une fois de plus, l'objet de vives acclamations.

A 19 heures 30, un banquet servi dans les Salons Dubouché, réunissait les membres actifs du Vélo-Sport et les personnalités civiles et militaires.

A la table d'honneur, nous avons remarqué : MM. Vincent, président du V. S. N. ; Bourcier, député ; Theulé, conseiller de préfecture, représentant le préfet ; Hugon, maire de Nevers ; le capitaine Ancourt, représentant le colonel du 31^e régiment d'infanterie ; Georges Tissier, Sallé, Migeon, Sauvaret, Bouchard, Monin, Aubigny, Maniquet, membres du Comité du V. S. N., etc.

Parmi les convives, citons : Mmes Tissier, Migeon, Maniquet, Aubigny, Sallé ; MM. Favret, Dugnas, Las Pâtelles, les représentants de la Presse, etc.

Le banquet, réunissant un petit nombre de convives, se déroula au milieu de la plus franche gaieté.

Après M. Vincent, prenant le premier la parole, adressa tout d'abord ses remerciements aux autorités civiles et militaires, qui ont bien voulu répondre à son invitation. Il remercia ensuite la presse locale et toutes les personnes, dont le gracieux concours pour la réussite de la fête, à l'occasion du traitement de la Société de Vélo-Sport. Puis il retraça l'histoire du Vélo-Sport, la plus ancienne société sportive de la Nièvre.

M. Vincent, vivement applaudi, remit ensuite aux coureurs Pâtelles et Jolivet, un diplôme d'honneur.

M. Hugon, maire de Nevers, en un langage plein d'humour, dit que le livre ouvert à sa gauche est la Nièvre, dit ce qu'il a vu, la Nièvre dit ce qu'il a fait. Puis il déclara que la Nièvre, dit ce qu'il a fait, la Nièvre dit ce qu'il a fait, la Nièvre dit ce qu'il a fait.

M. Bourcier parla ensuite du bienfait des sports et de leur pratique si nécessaire au relèvement de notre pays. Il déclara que la Nièvre dit ce qu'il a fait, la Nièvre dit ce qu'il a fait, la Nièvre dit ce qu'il a fait.

M. Theulé, conseiller de préfecture, remercia les membres du V. S. N. de la bienveillance des pouvoirs publics.

Après un dernier discours, prononcé par le vice-président, MM. Berger, Monin, Aubigny, Favret et Dugnas, charment les convives en une partie-concert très gaie.

Les Restes de nos Héros

Quatre vingts corps de soldats nivernais ramenés du front arriveront aujourd'hui à Cosne

Cosne-sur-Loire, 20 février (de notre correspondant particulier). — Le 17^e convoi de corps de militaires, tués au front, comprenant quatre-vingts soldats nivernais, arrivés aujourd'hui mardi, à la gare militaire de Cosne.

Voici les noms et les lieux d'inhumation : Jules Millard, Ansan ; Célestin Millot, Amuray-en-Bois ; Gilbert Giffert, Azy-le-Vif ; Julien Paillet, Beaumont la Ferrière ; Charles Giffert, Raoul Bizeau, Billy sur Oisy ; Célestin Desbrières, Louis Goussier, Corcy-la-Tour ; Jacques Gambade, Chalhy ; Clément Guittat, La Chapelle Saint-André ; Pierre Auguste, Philibert Perceval, La Charité sur Loire ; Laurent Lamy, Charin ; Léon Netemont, Châteauneuf-Neuvy ; Albert Duret, Châteauneuf ; Edmond Dulias, Châtillon en Bazois ; Ferdinand Talvard, Chevannes Chanzy ; Gaston Adam, Chamcy ; Pierre Ravizy, La Collange ; Pierre Guillaume, Corbigny ; Laurent Bouilliot, Collanges-les-Nevers ; Georges Chevalier, Gaston Dumet, Coulaure ; Louis Champroix, Cours ; Jean Ramet, Dommarin ; Louis Gaudouin, Douzy ; Louis Coron, Fachin ; Y. Godeau ; Louis Baromet, Germigny ; Maurice Gaudouin, Goux ; Francis Bourson, Félix Lebel, Lananton ; Jean Monet, Livry ; Louis Mollet, Lutheny ; Uxeloup ; Eugène Jolly, Denis Appel, Lazu ; Maurice Maitte, Jean Besso, La Machine ; Louis Morin, Marguy-Yvon ; Edouard Diot, Marzy ; Auguste Lucas, Menestreau ; Philippe Desbrières, Mière ; Claude Pacaut, Millay ; Louis Renard, Ernest Malat, Paul Cornu, Maurice, Louis Morlon, Monrozier ; Charles Simonin, Georges Goussier, Houtin-Engilbert ; Emile Morache, Moux ; Raoul Diversin, Myennes ; François Briet, Alfred Romarie, Ferdinand Thibault, Jean Poulet, Léon Dalencio, Auguste Gaudry, Lucien Joly, Nevers ; Léon Cantin, Nelay ; Georges Pichot, Poutzeux ; Ferdinand Lacroix, Premery ; Jean Paulac, Préproché ; Baptiste Quoy, Emiland Chauve, Sables ; Charles Giffert, Saint-Benoît ; Antoine Maysas, Saint-Germain ; Chassagny ; Claude Marlin, Saint-Honoré les-Bains ; Emile Perrin, Saint-Malo ; Edmond Sarrat, Saint-Martin du Puy ; François Bellin, Saint-André ; Henri Boizot, Sainte-Péreuse ; Eugène Bessu, Saint-Pierre le Moutier ; Louis Venet, Saint-Véran ; Charles Lamy, Tannay ; Pierre Perrot, Benoît Perrier, Toury-Lorey ; Charles Roumier, Brancourt ; Schœffer, Gombard, Varennes les Nevers ; Jean Courot, Verneuil.

Le temps. — Température : nuit, la plus basse de 8 ; température jour, à une heure + 11 ; hauteur barométrique à une heure 761. Prévisions pour mardi : nuageux à éclaircies avec pluies.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

POUGUES-LES-EAUX LES POILUS NIVERNAIS La Fédération départementale des Poilus Nivernais avait délégué, dimanche dernier, à Pougues, M. Berthot, son dévoué président, assisté de MM. Pige, Chaudry, pour assister aux obsèques de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Le discours de M. Berthot démontre si bien à tous les avantages et la nécessité d'adhérer à une Société qui compte déjà plus de 3.000 membres dans notre département, et se trouve relier elle-même à l'une des plus puissantes Associations de combattants de France, que les auditeurs de l'Amicale de Pougues, réunis au nombre de plus de 150, votèrent d'enthousiasme et l'adhésion leur affiliation immédiate aux Poilus Nivernais.

Le discours de M. Berthot démontre si bien à tous les avantages et la nécessité d'adhérer à une Société qui compte déjà plus de 3.000 membres dans notre département, et se trouve relier elle-même à l'une des plus puissantes Associations de combattants de France, que les auditeurs de l'Amicale de Pougues, réunis au nombre de plus de 150, votèrent d'enthousiasme et l'adhésion leur affiliation immédiate aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

Accident. — Jeudi matin, alors que la route était couverte de neige, Mlle M., de Sichesamps, se disposait à se rendre, à bicyclette, à Premery, où elle est employée au service de poste. A peine venait-elle de quitter le domicile de ses parents, qu'elle tomba sans pouvoir se relever. Appelé et toute hâte, le docteur Bezancon constata une fracture de la jambe, dont il fit le diagnostic. Au vu du public, qui assistait à la pose de leurs camarades de l'Armée des Mutilés, veuves de guerre, orphelins, ascendants et anciens combattants, l'intérêt de leur affiliation aux Poilus Nivernais.

CHER

Les drapeaux du 8^e corps ont quitté solennellement hier, la ville de Bourges

Bourges (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Ce matin, par le train de 5 h. 40, sont partis les drapeaux des régiments ci-après, qui ont été dissous : 23^e infanterie réservée ; 63^e territorial, Nevers ; 85^e inf. active ; 285^e réservée, 61^e territorial, Autun ; 225^e inf. réservée et 63^e territorial, Autun ; 255^e inf. et 62^e territorial, de Bourges.

Les drapeaux étrangers à la garnison de Bourges avaient été reçus la veille en grand appareil, par un détachement des troupes de la garnison, avec musique en tête. Ils avaient été conduits à la caserne Coudé, et déposés à la salle d'honneur, en attendant leur transfert, ce matin pour Paris.

BOURGES

LES CORPS DES SOLDATS RAMENÉS DU FRONT BOURGES, 20 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Mardi matin, à 6 heures 40, arrivera en gare de Vierzon un convoi comprenant 89 corps, ramenés du front et venant de Brienne-le-Château.

SYNDICAT D'INITIATIVE DU BERRY Une réunion de comité aura lieu le 22 février, à 16 heures, au siège social, 21, rue Notre-Dame.

Ordre du jour. — 1. Désignation de deux délégués pour l'Association dite « Le comité de la gare ». — 2. Rapport de la situation générale du Syndicat d'initiative du Berry. — 3. Comptes-rendus divers ; 4. Projets d'avenir.

Manœuvres de cadres. — Une manœuvre de cadres de la garnison de Bourges, aura lieu le 22 février, sous la direction du général Le Galois, commandant de la 16^e division. Les officiers de réserve qui désirent y assister sont priés d'être rendus, le 22 février, à 14 h. 30, école 138, 500 mètres ouest de l'ancien dépôt de Bourges.

Le temps. — Température : nuit, la plus basse de 8 ; température jour, à une heure + 11 ; hauteur barométrique à une heure 761. Prévisions pour mardi : nuageux à éclaircies avec pluies.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

DANS L'ENSEIGNEMENT

PROMOTIONS DE CLASSES 1932 Par arrêté préfectoral en date du 9 février 1932, ont été promus, au choix, les instituteurs et institutrices ci-après désignés :

Instituteurs A la 1^{re} classe : MM. Besselier, à Chârost ; Tirvaudé, à Sainte-Solange ; Bédou, à Bourges ; Demaison, à Chambon. A la 2^e classe : MM. Dargelos, à Sainte-Palaise ; Renaud, aux Aix-d'Angillon ; Boulin, à Reigny ; Chaneil, à Mehun ; Jossant, à Aubinges ; Buffet, à Arçay.

Institutrices A la 1^{re} classe : Mmes Beys, à Saint-Vitte ; Tolleron, à Saint-Just ; Sulpiac, à Touchay ; Blavier, à Vierzon-Ville ; Buissonnier, à Givardon ; Jossot, à Saneurgues. A la 4^e classe : MM. Dagouneau, à La Guerehe ; Lavergeon, à Cully ; Béguinat, à Ineuil ; Redon, à Aubigny ; Gaultier, à Saneoins ; Millet, à Nerondes ; Godon, à La Chapelle-d'Angillon.

Instituteurs A la 1^{re} classe : Mmes Duffault, à Asnières ; Monin, à Berry-Bouy ; Bessard, à Saint-Baudel ; Rousset, à Vierzon-Ville ; Passavaud, à Preully ; Creugny, à Vornay ; Lucquet, au Lycée de Bourges ; Bourdin, à Bourges.

Institutrices A la 2^e classe : Mmes Laraize, à Sagonne ; Tirvaudé, à Sainte-Solange ; Collin, à Vierzon-Village ; Lussigny, à Châtigny-Milon ; Gouraud, à Bourges ; Denise, à Saint-Marcel ; Poullard, à Paray ; Chantefort, à Chezal-Chauvry ; Thévenin, à Moulin-sur-Yèvre ; Bernard, à Vierzon-Ville ; Pinguière, à Bourges.

Instituteurs A la 3^e classe : Mmes Gillet, à Sainte-Thoire ; Piquet, à Contres ; Deleombel, à Châteaumeillant ; Vrinat, à Saint-Martin-Auxigny (La Forêt) ; Leclère, à Saint-Boulay ; Fossé, à Genouilly ; Roussillon, à Saint-Claude.

Institutrices A la 4^e classe : Mmes Ravissé, à St-André ; Doubres, à Ménétréol-sous-Sancerre ; Manu, à Châteaumeillant ; Bondon, à Baugy ; Sibillot, à Vierzon-Ville ; Courlade, à Mehun ; Collet, à Vignoux-sur-Barangeon. A la 5^e classe : Mmes Villaudy, à Barlieu ; Ragobert, à Saligny-le-Vif ; Philouzat, à Vernais ; Bonnet, à Couy ; Nonary, à Bourges ; Cantat, à Jussy (Les Brayères) ; Michélet, à Châteaumeillant ; Dugat, à Villaban.

Titularisations Par arrêté préfectoral du 9 février 1932, ont été titularisés :

Instituteurs stagiaires MM. Bouquet, à Aubigny ; Bouvelot, à Saulzais ; Bringuet, à Bannegon ; Chambon, à Graçay ; Champommier, à Saint-Saturin ; Coulaud, à Saint-Saturin ; Delair, à Chânesmeunier ; Delhomme, à Hunbigny ; Deschamps, à Saneoins ; Dion, à Mehun ; Dumontel, à Lévé ; Gautier, à Aubigny ; Guérolt, à Bourges ; Jallat, à Ids-Saint-Hoch ; Laillé, à Culan ; Normand, à Baugy ; Paris, à Saint-Amant ; Perrin, à Suvère-Vaux ; Raffin, à Bourges ; Richet, à Henrichemont (La Borne).

Institutrices stagiaires Mme Asfaux, née Poli, à Aubigny ; Mlles Aussourd, à Reigny ; Bédou, à Sury-ès-Bois ; Berthelet, à Gouderot ; Bornet, à Chârost ; Brégnère, Le Châtelet ; Mme Chastang, née Legay, à Uzay-le-Venon ; Mlles Collin, à Graçay ; Couillehaut, à Neully-en-Sancerre (Mortu) ; Coullin, à Châteaumeunier ; Déterne, à Saneoins ; Entraiguel, à Jars (Nancray) ; Gabrielle, à Ménétréol-s-Sauldre ; Girard, à Henrichemont (La Borne) ; Grasset, à Bourges ; Gressin, à Châteaumeunier ; Marouillet, à Bourges ; Michel, à Brinon ; Richard, à Croisy ; Robin, à Châteaumeunier ; Pomin, à Saint-Caprais ; Préveaux, à Baugy ; Thibault, à Alligny ; Mme Tourraillon, née Gibault, à Epineuil (La Boucharde).

SANCERRE Retour du front. — Le maire de Sancerre est avisé que les corps de deux soldats de la garnison arriveront en gare de Sancerre-Ville, le 22, à 12 heures 04.

CHATEAUMEILLANT Sans lanterne. — Procès-verbal a été dressé contre Jules Duplax, 29 ans, demeurant à Châteaumeillant par défaut de lumière à sa bicyclette.

CHER

Le cambriolage du château de la Noue La liste des bijoux volés

Vierzon, 20 février (de notre correspondant particulier). — Voici un aperçu des objets volés au Château de la Noue, un gros château or avec miniature Louis XV ; une croix normande or et strass ; un nécessaire à coiffure en or et deux nécessaires garniture argent ; deux ou trois flacons à sel, bougeoirs et argent ; une pièce en vermeil or ; une petite montre Louis XVI d'or, avec boîtier cerclé de perles fines et émail rouge avec un petit mouton sur l'herbe au centre ; un médaillon broché or, entouré de perles fines, miniature au centre ; deux boucles d'oreilles et broche d'or deux tons, représentant des glands et des feuilles de chêne ; un cœur en cristal cerclé or. La garde d'une épée de cuir ornée de strass. Une tabatière d'or massif très décorée ; un couteau de poche à fruit argent et vermeil. Et quantité de couverts vermeil et argent. Le tout s'élevait à quarante mille francs.

Le temps. — Température : nuit, la plus basse de 8 ; température jour, à une heure + 11 ; hauteur barométrique à une heure 761. Prévisions pour mardi : nuageux à éclaircies avec pluies.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

Etat-civil : Naissances. — Gilbert Moulon, Boulevard de Strasbourg ; Léone Rousseau, route de Saint-Michel ; Huguette Rousseau, rue Sanson ; Pauline, rue de la République ; Marguerite Monin, moulin de Chappé. Décès. — Eugène Cornavin, 55 ans, à Beaulieu ; Lucie Guadet, 65 ans, rue Fulton ; Alexandre Guerin, 87 ans, troisième rue de Marais ; Etienne Paire, 72 ans, quai des Marchands.

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION - 3 HEURES MATIN

Après l'abaissement d'un demi pour cent du taux des Bons de la Défense se fera un grand emprunt de consolidation

PARIS, 20 février. — Nous croyons savoir que c'est d'un demi pour cent que sera abaissé le taux de l'escompte des Bons de la Défense nationale.

Cet abaissement aurait pu se présenter avec des variations de taux suivant que les bons sont à 3 mois, à 6 mois, à un an, mais M. de Lasteyrie estime que ces variations, par les complications qu'elles entraîneraient, auraient pour effet de bousculer le marché de ces bons organisé à la Bourse. C'est pourquoi un abaissement uniforme d'un demi pour cent lui a, en raison même de sa simplicité, paru préférable.

L'opération ne tardera pas à être réalisée. Elle le sera sans doute après la clôture de l'émission des bons du Crédit National qui doit prendre fin au plus tard le 23 février. Faite avant cette date, elle pourrait avoir une répercussion fâcheuse sur cette émission qui se poursuit avec un plein succès. Si l'abaissement du taux d'intérêt des Bons de la Défense nationale donne en facilitant une hausse des valeurs les heureux

résultats qu'on en attend, le ministre des Finances envisagera alors la réouverture du marché de la rente, la deuxième des grandes opérations financières qu'il est bien décidé à réaliser. Il souhaite pouvoir le faire dans un délai prochain, mais sa décision était subordonnée à la réussite de la première opération. Il ne saurait prévoir encore la date à laquelle il pourra donner suite à son projet. En une pareille matière, il ne saurait agir à la légère : avant de rien changer à la situation actuelle, on doit être assuré que la réforme aura l'agrément du public intéressé et réussira.

Enfin, si la réussite de cette dernière opération est satisfaisante, le ministre des Finances pourra songer à l'émission d'un emprunt de consolidation, autre opération qui ne peut être faite que si elle se présente avec toutes les garanties de succès nécessaires. Or, il ne faut pas oublier qu'il y a dans le public environ 90 milliards de rentes. Tout porte à croire cependant que c'est cette année même que se fera ce grand emprunt de consolidation.

Les cheminots allemands se mettraient-ils de nouveau en grève

BERLIN, 20 février. — Le ministre des transports envisage dans le « Journal des Transports », la possibilité d'une nouvelle grève des cheminots.

Il déclare que le chancelier a dénié aux fonctionnaires le droit de grève et que le Reichstag a approuvé à une grande majorité le point de vue du chancelier.

En conséquence, si les événements qui viennent de se produire se renouvelaient il serait pris, contre les employés abandonnant le travail des sanctions d'une extrême rigueur. L'indépendance dont on a fait preuve à l'égard de ceux qui ont suivi le dernier mouvement ne pourrait plus être témoignée.

Le Sinn-Fein en Ecosse

GLASGOW, 20 février. — La police a découvert dans les cours d'un quartier pauvre 300 kilogrammes d'explosifs, dissimulés sous des ordures ménagères. Il y avait de quoi faire sauter la moitié de Glasgow. On croit que ces explosifs proviennent des arsenaux des sin-fineers et qu'ils étaient cachés là dans la crainte des perquisitions de la police.

Il arrive très souvent que l'on jette des cendres chaudes sur ces amas de débris. Si s'en est donc fallu de peu qu'une explosion se produisit à Glasgow.

LES ECUMEURS DE TRAINS ARRÊTES

PARIS, 20 février. — Le contrôle général des recherches à la Sûreté générale a procédé, samedi dernier, en gare d'Arras, à l'arrestation de trois individus : Pierre Jurgen, 33 ans; Georges Davin, 51 ans; et Théophile Dubus, 30 ans, tous trois surpris en flagrant délit de vol à la tire dans les trains de passage.

Cette opération porte à 13 le nombre des individus arrêtés depuis six mois par le contrôle général des recherches de la Sûreté générale dans les trains et dans les gares entre Amiens et Lille.

LES EXPERTS SE RENUNCIENT AVANT LES GENES

PARIS, 20 février. — On a annoncé de Londres que le gouvernement britannique serait désireux de réunir, dès mercredi prochain le Comité des experts alliés qui doit examiner les problèmes techniques à l'ordre du jour de la Conférence de Gènes.

On a annoncé que les experts italiens et belges et même japonais seraient prêts à se rendre à Londres à cette date.

Les experts français, par contre, ne pourront pas se rendre à Londres à la date indiquée. L'Italie, qu'ils ont entrepris de se diriger vers, ne devant pas se terminer au plus tôt avant la fin de la semaine.

D'autre part, il importe, pour que les experts fassent œuvre utile à Londres, que les gouvernements se soient mis d'accord sur la partie politique du programme de la Conférence de Gènes. Or, jusqu'à cette nuit, le gouvernement britannique n'avait pas répondu au memorandum de M. Poincaré remis il y a 15 jours au Foreign Office et qui traite notamment des garanties à réclamer de l'Allemagne et du gouvernement des soviets.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers, Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

BIBLIOGRAPHIE

L'ANNUAIRE DES SPORTS

Notre confrère Léon Manaud, vient d'avoir l'heureuse idée de publier une véritable encyclopédie sportive illustrée, c'est l'Annuaire des Sports. Cette publication constitue une riche édition de trois cents pages et nombreuses gravures sur papier glacé avec couverture cartonnée en trois couleurs.

L'Annuaire des Sports est divisé en trois chapitres : Les articles relatifs aux sports, par Maurice Martin, Tristan Bernard, professeur Feuilleton, Marcel Dalmas, et Lévy-Guhman, Franz-Richel, Maria Vecon, professeur Desbonnet, Léon Catulle, etc., etc.

La seconde partie comporte le résumé, mois par mois, de tous les événements sportifs qui se sont déroulés en 1921 avec pages d'illustrations, croquis, chronique et toutes les éphémérides.

La troisième partie est réservée aux chapitres sportifs. Chaque chapitre est précédé d'un article technique, puis est la liste de tous les records de France et du monde à jour au 31 décembre et le palmarès de tous les champions et d'épreuves classiques depuis leur fondation.

Parmi les collaborateurs de cette troisième partie, citons : J. Joseph Renaud, Emile-Antoine Latour, Dambiani, Paul Hamelle, Léon Sée, Charlemond, Louis Delat, Gaston Benac, J. Rimel, Raymond Isakel, Paul, Alexandre Léin, Avo, etc., etc.

Tous les sports, tous sans exception, ont un chapitre dans ce volume.

Enfin la quatrième partie est consacrée aux renseignements. Liste de toutes les fédérations, groupements sportifs, terrains, vélodromes, piscines, salles d'escrime, de boxe, de culture physique, les comités, le calendrier de 1922, les renseignements utiles au sportsman ; barème de vitesses, poids et mesures étrangères, etc.

Le volume qui constitue une riche publication est vendu 5 francs sur papier couché, plus le port 1 fr., soit 6 francs ; 10 francs, édition de luxe sur papier glacé plus 1 franc de port, soit 11 francs franco par cinq volumes. Ecrire : M. L. Manaud, 1, rue Grétry, Paris.

LA REVUE DE LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Scrupuleux du 17 février 1922. — Conférences de la Société des Conférences. — Louis Madelin : Le règne de Barras. — Louis Gillet : Où est le parti modéré ? — André de Jauréguibert : L'élection pontificale au moyen âge. — J. Grand de Carteret : Molière, ses portraits, les illustrations de ses œuvres depuis trois siècles. — P. de Quirielle, l'Abbe d'un Pontificat : Pie XI.

La vie de la semaine : l'Italie vue par un Anglais, par R. S. — Les Livres, par Max Bouteux. — Revue des faits de la semaine.

La revue de la semaine est illustrée d'annonces et de lettres qui ont été choisies par son abonné et d'un an à 4 francs, payable sur demande, à deux échéances (30 francs en souscrivant, 20 francs à six mois de date).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Des stages commerciaux à l'étranger sont institués par le ministère de l'Enseignement technique, en remplacement des bourses commerciales de séjour.

Une allocation pourra être versée à titre de prêt d'honneur, au stagiaire dont les ressources personnelles sont insuffisantes.

Elle sera fixée d'après l'importance des appointements accordés, et, d'autre part, d'après le montant des frais de séjour.

Les jeunes gens désireux de bénéficier de ces stages doivent adresser leur demande avant le 1^{er} avril ou le 1^{er} septembre au Président de l'Association nationale de l'établissement des jeunes français à l'étranger, 15, rue Aubur, à Paris.

Pour tous autres renseignements et pour consultation de la notice s'adresser à la Préfecture.

LA PIE EST-ELLE UN ANIMAL NUISIBLE ?

Nous avons dit, il y a quelques semaines, dresser un réquisitoire sévère contre l'écureuil, malgré ses proesses et gentillesses, en raison de ses nombreux méfaits.

La pie, qui ne bénéficie pas des mêmes circonstances atténuantes et qui va bientôt bâtir son nid, mérite aussi un verdict non moins grave. On en juge :

La pie est un oiseau entièrement nuisible à l'agriculture, elle tue les charbonnières, les pinsons, les mésanges et autres petits oiseaux dans leur nid ; elle mange les fruits des vergers, raisins, noix, châtaignes, olives ; elle mange et amasse en provisions pour l'hiver les grains que le cultivateur a semés. La pie tue les petits poussins qui s'échignent de leur mère, elle détruit les perdreaux, les colibis, les levrauts et lapereaux ; elle détruit les œufs de faisans et de perdrix.

En tout temps, on peut la tuer d'un coup de fusil, au coucher du soleil ou dans un buisson feuillu où on l'attrape avec un appeau.

On imite fort bien le cri de la pie en pressant les lèvres contre la paume de la main et en aspirant fortement.

Le piège à rats armé avec une noix dans un vase fermé et tendu dans le sillon qu'on vient de retourner est un excellent moyen pour prendre les pies. On les prend en outre à la glu ; il suffit, pour cela, d'étendre quelques branches dépourvues de leurs feuilles et de les attirer en imitant leur cri.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE RENVOYÉES A LA SAINT-SYLVESTRE

Nous ne verrons pas encore fonctionner cette année les Chambres d'Agriculture ; car une loi parue au « Journal Officiel » du 27 janvier proroge jusqu'au 31 décembre 1922 le délai prévu par les lois du 29 avril et du 13 août 1920 et du 18 avril 1921, pour la mise en application de la loi du 25 octobre 1919 sur les Chambres d'Agriculture.

Ténaéraire, ce qui lui permet de retracer immédiatement ce même cercle sur un morceau de papier blanc immaculé, qu'il avait fixé avec des punaises de cuivre sur la planche à dessin.

Quand ce cercle fut tracé, Rouletabille déposant son compas, s'empara du godet à la peinture rouge, et demanda à M. Darzac s'il reconnaissait la sa peinture. M. Darzac qui visiblement, pas plus que nous, ne comprenait rien à ces jeux de mots et gestes de jeune homme, répondit qu'en effet c'était lui qui avait fabriqué cette peinture-là pour son lavas.

Une bonne moitié de la peinture s'était desséchée au fond du godet, mais, de l'avis de M. Darzac, la moitié qui restait devait, sur le papier, donner à peu de choses près la même teinte que celle dont il avait élevé le plan de la presqu'île d'Hercule.

— On n'y a pas touché ! reprit avec une grande gravité Rouletabille, et cette peinture n'a été ni altérée, ni gâtée. Du reste, vous voyez qu'une ligne de plus ou de moins dans ce godet ne nuirait en rien à sa démonstration.

— Ce disant, il trempe le pinceau dans la peinture et se mit en mesure de « laver » tout l'espace occupé par le cercle qu'il avait préalablement tracé. Il le fit avec ce soin méticuleux qui n'avait déjà été, lorsque, dans la Tour du Télégraphe, pour ma plus grande satisfaction, il ne pensait qu'à dessiner pendant qu'on s'assassinaient !

Quand il eut fini, il regarda l'heure à son énorme oigron et il dit :

— Vous voyez, Messieurs et Mesdemoiselles, la couche de peinture qui recouvre mon cercle, n'est ni plus ni moins épaisse que celle qui colore le cercle de M. Darzac. C'est à peu de chose près, la même teinte.

— Sans doute, répondit M. Darzac, mais qu'est-ce que tout cela signifie ?

— Attendez, répliqua le reporter. Il est

MORT DE L'ABBÉ LE GALL ancien amonier du 408^e d'infanterie

Les anciens soldats du 408^e d'infanterie n'apprendront pas sans un vif regret la mort de leur ancien amonier, l'abbé François-Gabriel Le Gall, décédé à l'âge de 35 ans.

Directeur de l'école Saint-Charles de Kerfeunteun, l'abbé Le Gall, quoique réformé et de santé délicate, s'était engagé dès le début de la mobilisation comme amonier volontaire.

Par son dévouement admirable et son abnégation sans limites, il avait eu vite fait de conquérir l'affection et l'estime de tous les soldats du régiment. C'était sans conteste le modèle parfait du prêtre et du soldat sur le champ de bataille. Avec quelle sympathie il était salué par tous dans les tranchées et combien son sourire et sa parole remontaient les courages !

Il est allé mourir dans un monde meilleur de la récompense due à sa vie de dévouement. Tous ceux qui l'ont vu si souvent monter à l'assaut, prendre part à aux coups de main de Vauguion, passer ses jours et ses nuits à ramasser les blessés et à secourir les mourants, bravant avec une magnifique intrépidité les plus grands dangers, ne pourront manquer de retenir une prière pour ce prêtre qui fut leur ami et leur soutien aux heures d'épreuves.

L'abbé Le Gall, plusieurs fois blessé, était chevalier de la Légion d'honneur.

Abbé C. B., du 408.

ATTRIBUTION DE BOURSES D'ETUDES AUX PUPILLES DE LA NATION

Il est rappelé aux intéressés que les examens d'admission aux bourses dans les lycées et collèges sont secondaires auront lieu en 1922 :

Pour les garçons, le jeudi 30 mars ; Pour les filles, le jeudi 6 avril.

Tous les pupilles de la nation candidats à une bourse sont tenus de se présenter à ses examens. Aucune session spéciale ne leur est réservée. Les subventions destinées à remplacer les bourses dans les établissements libres ne pourront être accordées par les Offices départementaux qu'aux pupilles qui ont satisfait aux épreuves d'admission.

THÉ CHAMBARD le plus agréable des Purgatifs, le meilleur remède de la CONSTIPATION

Foires et Marchés de la Région

SANCERRE. — Dindes, de 60 à 70 fr. la paire ; poulets, de 50 à 28 fr. la paire ; lapins, de 14 à 15 fr. la paire ; oeufs, de 14 à 12 fr. le kilo ; œufs, 5 à 6 fr. la douzaine ; fromages, 6 à 6 50 la douzaine.

MONTARGIS. — Beurre, de 9 à 11 francs le kilo ; œufs, de 4 à 4 50 la douzaine ; poulets, de 25 à 40 francs la paire ; oies, de 18 à 25 fr. la pièce ; dindes, de 25 à 30 francs la pièce ; lapins, de 10 à 12 fr. la tête ; 58 veaux gras, de 9 à 10 fr. le kilo ; 30 veaux de lait, 35 à 50 francs la tête ; 7 moutons gras, de 6 à 8 fr. le kilo ; 15 quintaux de pommes de terre, de 60 à 70 fr. le quintal.

Le prix des œufs et du beurre est le plus bas que l'on ait enregistré depuis longtemps.

VIENNON. — Beurre, 5 à 6 francs ; œufs, 5,50 à 6,50 ; poulets, 20 à 25 francs ; oies, 55 à 70 francs ; canards, 22 à 28 francs ; pintades, 20 à 26 francs ; pigeons, 6 à 7 francs ; lapins domestiques, 14 à 20 francs ; lapins de garenne, 25 à 30 francs ; fromages, de 4,50 à 4,75 le kilo ; haricots, 1,75 le litre ; pommes de terre, 4,50 à 5 francs ; fromages de vache, 1,75 ; porcs, 50 à 100 francs.

HALLES CENTRALES DE PARIS du 20 février

Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1^{re} qualité, 4,50 ; aloyau, 1^{re} qualité, 7,80 ; pectoral, 1^{re} qualité, 3,30 ; Mouton. — Enfant, 1^{re} qualité, 9,00 ; épaule, 1^{re} qualité, 7,30 ; poitrine, 1^{re} qualité, 4,80. Veau. — Entier ou demi, 1^{re} qualité, 7,50. Dinde. — Demi-porc, 1^{re} qualité, 4,90. Bœuf. — Le kilo : Charolais, Poitou, 9,40 ; Touraine, 9,10 ; Marchands, 6,35 ; Normande, 7,50. Œufs. — Le mille : Brie, Beauce, 440 ; Bourguignons, Nivernais, 410 ; Touraine, 450 ; Bretons, 300. FROMAGES. — Gruyère, 3,75 à 4,50 ; Cantal, 2,80 à 4,00.

BOURSE DE PARIS du 20 février

3 1/2, 30,50 ; 3 1/2 amortissable, 68,40 ; 4 1/2 1916-17, 75,35 ; 4 1/2 1917, 64,90 ; 4 1/2 1918 non lib., 65 ; 4 1/2 1919, 33,45 ; Turcs, 182,264 ; Attraction Occidentales, 324 ; Ville de Paris 1890-1900, 1910 à 2,225 ; 1912, 212 ; 1917, 500,50 ; Banque de France, 5000 ; Comptoir d'Escompte, 933 ; Crédit Foncier, 802 ; Oblig. comm. 1903, 320 ; 1912, 467,7 ; Oblig. Fonc. 1890, 284 ; 1909, 171,75 ; 5 1/2 1917 lib., 274 ; Crédit Lyonnais, 1375 ; Est, 636 ; Lyon, 844 ; Midi, 725 ; Nord, 920 ; Orléans, 815 ; Métro, 308 ; Suez, 5490 ; Argentine 1900, 477,0 ; Espagne ext., 145,70 ; Japon 4 1/2, 33,10 ; Japon 5 1/2, 130,50 ; Russes 1887, 18,50 ; 1890 3 1/2, 16,25 ; Consolidé, 25,50 ; Turc Unifié, 40,70 ; Brésils, 110 ; Rio-Tinto, 1203 ; Sosnowice, 645.

CHANGES

Londres, 47,90 ; New-York, 10,91 ; Allemagne, 5 ; Suisse, 212 1/2 ; Italie, 54 3/8 ; Espagne, 173 1/2 ; Hollande, 415 3/4 ; Danemark, 227 ; Suède, 290 ; Belgique, 95 1/8.

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 20 février

Aménés. — Bœufs, 3,163 ; vaches, 1,581 ; taureaux, 425 ; veaux, 1,717 ; moutons, 12,670 ; porcs, 4,611. Veaux. — Bœufs, 3,000 ; vaches, 1,500 ; taureaux, 400 ; veaux, 1,700 ; moutons, 12,000 ; porcs, 4,611. Cours au kilo net. — Bœufs, 1^{re} qualité, 5,80 ; 2^e, 4,30, 3^e, 3,60 ; prix ext., 2,00 à 5,70 ; vaches, 5,20, 4,00, 3,30, 2,60 à 5,90 ; taureaux, 4,10, 3,90, 3,20, 2,60 à 4,40 ; veaux, 8,80, 7,10, 5,10, 3,00 à 10,20 ; moutons, 10,20, 8,40, 7,00, 5,00 à 11,00 ; porcs, 5,52, 5,38, 5,10, 3,48 à 5,98. Cours au kilo vif. — Bœufs, 1^{re} qualité, 9,12 ; 2^e, 6,36, 3^e, 1,98. Prix ext., 1,00 à 3,32 ; vaches, 8,12, 6,20, 1,65, 1,00 à 3,54 ; taureaux, 3,35, 3,39, 1,75, 1,00 à 3,42 ; veaux, 5,28, 4,25, 2,80, 1,65 à 6,12 ; moutons, 5,61, 4,20, 3,85, 2,60 à 6,05 ; porcs, 3,86, 3,70, 3,57, 2,58 à 4,80.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

Bœufs. — Vente calme aux cours du précédent marché. Veaux. — Vente bonne à des cours en légère hausse. Moutons. — Vente active, bonne demande à des cours en hausse. Porcs. — Vente bonne. Demande toujours importante des cours en hausse.

GRAINS MIRANT Un Grain assure effet laxatif CHATELUGUON

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Charles CHAMPROUX, sergent en 2^e chasseurs alpins, mort pour la France, en Champagne, à l'âge de 22 ans, le 18 juillet 1918. La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 22 février, à 14 heures, en l'église de Mursailles-les-Aubigny (Cher) et l'inhumation à Nevers le jeudi 23, le convoi se formera rue de Fourchambault, près de l'école, à 13 h. 1/4.

De la part de : M. et Mme Louis Champroux, ses père et mère ; M. Edme Perret, son mari ; M. René Champroux, ses frères ; M. et Mme Jean Ferry, ses grands-parents, et de toute sa famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mme Edme PERRET, décédée au domicile de ses enfants, au bourg de Magny-Cours, le dimanche 19 février, dans sa 65^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu à Saint-Saulge, le mercredi 22 février, à 10 heures.

De la part de : M. et Mme veuve Graillet, sa belle-mère ; M. et Mme Maurice Perret ; M. et Mme Chamouillet ; M. Louis Ferry, ses enfants ; M. Demes de la Roche, son frère ; M. Robert René Chamouillet ; M. Jean Perret, ses petits-enfants, ses frères et sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mlle Berthe LEMOINE, décédée chez ses parents, à Avry, le dimanche 19 février, dans sa 34^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 21 courant, à 14 heures, à l'église d'Avry.

De la part de : M. et Mme Lemoine, ses père et mère ; de M. et Mme Edmond Lemoine, et leur fils, de M. Emile Bonnot, et M. René Bonnot, ses frères et belles-sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Edme BERNARD, décédé au domicile de ses parents, à Avry, le dimanche 19 février, dans sa 34^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mercredi 22 février courant, à 10 heures, heure légale, en l'église de Saint-Bourdon.

De la part de : M. Edme Bernard, son mari ; M. Edmond Bernard, son fils ; M. et Mme Buisson ; M. et Mme Fleury, ses enfants ; M. Edmond Fleury, Mlle Raymond Boisset, ses petits-enfants ; de sa mère, de ses frères et sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mme Edme THOMAS, née MOREAU, décédée à Bourges, le 10 février 1922, dans sa 64^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mercredi 22 février courant, à 10 heures, heure légale, en l'église de Saint-Bourdon.

De la part de : M. François Thomas, juge de paix à Montcauché ; Mme S. Thomas, son mari ; M. Albert Gaillois, avocat à la Cour d'Appel de Bourges ; Mme Albert Gaillois, ses fils, fille, belle-fille et gendre.

L'inhumation aura lieu à Paris. Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

SERVICES • MESSES

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 23 février courant, à 10 h. 30, dans l'église de Corbigny, pour le repos de l'âme de M. Charles GILBERT, soldat au 2^e régiment d'infanterie, décédé à l'Hôpital de Bourges le 24 février 1921.

De la part de : M. et Mme Gin, ses père et mère ; M. Félix et Joseph Gin, ses frères, Mme et M. Guillaudon, ses sœur et beau-frère, et de toute la famille.

REMERCIEMENTS

Mme veuve Gobillot et sa famille remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de M. Edme GEBLOT, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 23 février courant, à 10 h. 30, dans l'église de Corbigny, pour le repos de l'âme de M. Charles GILBERT, soldat au 2^e régiment d'infanterie, décédé à l'Hôpital de Bourges le 24 février 1921.

De la part de : M. et Mme Gin, ses père et mère ; M. Félix et Joseph Gin, ses frères, Mme et M. Guillaudon, ses sœur et beau-frère, et de toute la famille.

REMERCIEMENTS

Mme veuve Gobillot et sa famille remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de M. Edme GEBLOT, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 23 février courant, à 10 h. 30, dans l'église de Corbigny, pour le repos de l'âme de M. Charles GILBERT, soldat au 2^e régiment d'infanterie, décédé à l'Hôpital de Bourges le 24 février 1921.

De la part de : M. et Mme Gin, ses père et mère ; M. Félix et Joseph Gin, ses frères, Mme et M. Guillaudon, ses sœur et beau-frère, et de toute la famille.

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 23 février courant, à 10 h. 30, dans l'église de Corbigny, pour le repos de l'âme de M. Charles GILBERT, soldat au 2^e régiment d'infanterie, décédé à l'Hôpital de Bourges le 24 février 1921.

De la part de : M. et Mme Gin, ses père et mère ; M. Félix et Joseph Gin, ses frères, Mme et M. Guillaudon, ses sœur et beau-frère, et de toute la famille.

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 23 février courant, à 10 h. 30, dans l'église de Corbigny, pour le repos de l'âme de M. Charles GILBERT, soldat au 2^e régiment d'infanterie, décédé à l'Hôpital de Bourges le 24 février 1921.

De la part de : M. et Mme Gin, ses père et mère ; M. Félix et Joseph Gin, ses frères, Mme et M. Guillaudon, ses sœur et beau-frère, et de toute la famille.

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 23 février courant, à 10 h. 30, dans l'église de Corbigny, pour le repos de l'âme de M. Charles GILBERT, soldat au 2^e régiment d'infanterie, décédé à l'Hôpital de Bourges le 24 février 1921.

De la part de : M. et Mme Gin, ses père et mère ; M. Félix et Joseph Gin, ses frères, Mme et M. Guillaudon, ses sœur et beau-frère, et de toute la famille.

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 23 février courant, à 10 h. 30, dans l'église de Corbigny, pour le repos de l'âme de M. Charles GILBERT, soldat au 2^e régiment d'infanterie, décédé à l'Hôpital de Bourges le 24 février 1921.

TIRAGE FINANCIER du 20 février

Ville de Paris 1910 3 %. — Le numéro 252.730 gagne 100.000 francs. Le numéro 27.594 gagne 10.000 francs. Cinquante-huit numéros gagnent chacun 1.000 francs.

MARCHÉ DE LYON-VAISE du 20 février

Porcs. — Aménés 1.558, renvois 0. On a coté, 1^{re} qualité, 3,60 ; 2^e, 3,40 ; 3^e, 3,20.

M. FILEUX, huissier, à Nevers, demande un PETIT CLERC présenté par ses parents. 2051

CADRETS D'AFFAIRES MINISTRE DE LA GUERRE Service du génie

Adjudication à Bourges, le mercredi 15 mars 1922, à 14 heures.

TRAVAUX DE VIDANGES dans les places de Bourges, camp d'Avord, Nevers et Cosne, pour la période du 1er avril 1922 au 31 décembre 1923.

Montant des lots Année 1922. — Place de Bourges, lot unique, 25.000 fr.; camp d'Avord, 4.000 fr.; Nevers, 12.000 fr.; Cosne, 4.000 francs.

Année 1923. — Place de Bourges, lot unique, 32.000 fr.; camp d'Avord, 5.000 fr.; Nevers, 16.000 fr.; Cosne, 5.000 francs.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés: 1. — A la Chancellerie du Génie de Bourges, 24, avenue Henri Durol.

2. — Au bureau du Génie de Nevers, caserne Pilié. 3. — Au Camp d'Avord, chez le casernier du Génie au camp resté dans le courant de l'année suivante.

4. — A Cosne, chez le casernier du génie, caserne Binot. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au Chef du Génie de Bourges au plus tard le 2 mars 1922.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches. 2458

MAISONS A VENDRE libres de location. S'adresser à M. COUTURIER, architecte expert, 36, rue St-Benin, à Nevers. Téléphone 1.777. 320

978 — Principal HOTEL, CAFE RESTAURANT ville comm. Loyr. 8.500 fr. Aff. 400 fr. par jour. On pl. 30.000 fr. par an. Salle de bal, cinéma, salon, 6 à 12 m. 22 m. 2 ch., mat. 3 ch. dom. Prix à déb. On traite av. 75.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

949 — PROPRIÉTÉ, CAFE, pl. march. Bail 11 ans, Loyr. 750 fr. Aff. 60.000 fr. 100 fr. par jour en liq. On place net 6.000 fr. 2 ch. cuis. 3 ch. cour, dépend. Prix à déb. On traite av. 15.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

962 — Fonds de CHARON MARECHAL, tenu 13 ans, bg. de S. et O. Vind. prop. Aff. 28.000 fr. On pl. 12.000 fr. par an. Vaste forge, gr. at. de charbonnage (mach. outil). gr. cour. jard. cuis. s. à m. 5 ch. Prix 26.000 fr. Facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

934 — HOTEL, tenu 36 ans, à l'état neuf, imp. ch. I. de canton. Vend. prop. moyr 2.000 fr. Aff. 45.000 fr. On place net 14.000 fr. 3 salles, cuis., 5 num. 5 ch. pers. écurie, remise. Prix à déb. et facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

A affermer au 11 mai prochain UNE PROPRIÉTÉ située aux Petits Varennes, commune de Gery-sur-Loire comprenant: bâtiments d'habitation, d'exploitation et terrains d'une superficie de 8 hectares environ.

S'adresser chez M. GUILLE-RAND, à Les Six-Chemins, Varennes-sous-Nevers. 2259

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ située à Changemois, commune de Saint-Léger-de-Fougères, d'une contenance de 18 hectares. Terres, prés, bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Entrée en jouissance le 11 novembre 1922. Pour tous renseignements, s'adresser à M. BOULIN Jacques à Moursou, par Moulins-Engilbert (Nièvre). 2359

A VENDRE MAISON située à La Charité-sur-Loire, faubourg de Loire, 5, composée au rez de chaussée au magasin de commerce et de quatre autres pièces, y appartenant, cour et sortie sur le quai de ville, écurie ou magasin, cave voûtée, cinq pièces au 1er étage, magasin au 2e étage, mansarde et grenier.

Le magasin de commerce et les quatre pièces y appartenant occupés précédemment par un marchand grainier, seront libérés le 24 juin prochain et le reste dans le courant de l'année suivante. S'adresser faubourg de Loire, 5. 2452

A VENDRE FONDS DE GARAGE situé à Nevers dt Garage Sancel, appartenant immeuble et fonds, à M. LEVEILLE, 850 m. dont 415 couverts, outillage moderne, moteur électrique, belle clientèle.

Disponible au 24 juin. Facilités de paiement. S'ad. à M. LEVEILLE, E. 65, rue de Nièvre, Nevers. 2455

978 — Principal HOTEL, CAFE RESTAURANT ville comm. Loyr. 8.500 fr. Aff. 400 fr. par jour. On pl. 30.000 fr. par an. Salle de bal, cinéma, salon, 6 à 12 m. 22 m. 2 ch., mat. 3 ch. dom. Prix à déb. On traite av. 75.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

949 — PROPRIÉTÉ, CAFE, pl. march. Bail 11 ans, Loyr. 750 fr. Aff. 60.000 fr. 100 fr. par jour en liq. On place net 6.000 fr. 2 ch. cuis. 3 ch. cour, dépend. Prix à déb. On traite av. 15.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

962 — Fonds de CHARON MARECHAL, tenu 13 ans, bg. de S. et O. Vind. prop. Aff. 28.000 fr. On pl. 12.000 fr. par an. Vaste forge, gr. at. de charbonnage (mach. outil). gr. cour. jard. cuis. s. à m. 5 ch. Prix 26.000 fr. Facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

934 — HOTEL, tenu 36 ans, à l'état neuf, imp. ch. I. de canton. Vend. prop. moyr 2.000 fr. Aff. 45.000 fr. On place net 14.000 fr. 3 salles, cuis., 5 num. 5 ch. pers. écurie, remise. Prix à déb. et facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

VENTES

DEUX VOITURES couvertes, à quatre roues, pour voyageurs, en état neuf, l'autre mauvais état.

2 HARNAIS Pour chevaux, état neuf. S'adresser à M. DANDELLOT, boulanger, 5, rue Sainte-Valérie, Nevers. 2455

1.500 KILOS environ DE BLE beau et propre, plus 300 KILOS environ JAPHET 300 KILOS environ HATIF inversible semailles pures de printemps, provenance Syndicat.

MOTTE, La Ferté, par Charfontay-Saint-Imbert (Nièvre). 2449

CAISSE TOLE DE COM. neuve de 3 m., 70 long., 1 m. 55 large, 0 m. 78 haut.

CHASSIS FIAT M. 2 1.500 fr. UN CAMION Pierce Arrow 2.500 k. Bas prix 1 MOTO CYLINDRES E. F. N. 1.400. S'adresser à M. MAGNODIEUX Cours du Château, La Charité (Nièvre). 2393

Très bon MATERIEL DE BATTAGE à grains et traires. S'adresser au bureau du journal. 2447

A ENLEVER DEUX JUMENTS TRAIT 8 ans et 12 ans, GROS HARNAIS chariots, cric et accessoires roulage.

Pour cause de cessation de transports forestiers. S'adresser à M. E. MOUTTE, à Saint-Benin-d'Azay (Nièvre). 2424

UN TOUR A DECOLETER passage de barre de 25 mm. Genre Simple. UNE FENDEUSE avec son diviseur, marque Simple.

UN TOUPEUR à polir à lilles. Le tout absolument neuf. VILLARD ET PEARON, 61, rue de Nièvre, Nevers. 2479

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE Jeunes Gens, Hommes et Dames pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.

Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1er étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

PERSONNEL

GARÇON DE RESTAURANT sérieux références exigées. S'adresser au bureau du journal. 2447

MENAGE valet et femme de chambre, pour service d'hôtel. Sérieuses références exigées. S'adresser au bureau du journal. 2446

BONNE sérieuse et capable pour maison bourgeoise campagne Nièvre. Appointements mensuels et suivant capacités. Min. S'adresser au bureau du journal. 2450

DIVERS

TRAVAIL chez SOI, machines à tricoter, rondes et rectilignes. Catalogue gratuit.

LAINES Bonneterie. Machines à coudre. Gros et détail. LA LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, LYON. 1843

On demande à acheter WAGONS BETTERAVES POUCAUDY à MONTIGNY-SUR-CANNE (Nièvre). 2422

ON DEMANDE CARROSSERIE AUTOMOBILE d'occasion, en bon état, pour monter sur chassis FORD. Faire offre: M. SANZEL, garage, rue du Moulin-d'Écorce, NEVERS. 2426

ELECTRICITÉ

ELECTRO-INSTALLATION PACTON-MERCIER 6, Rue Pasteur, 9 NEVERS PRIX TRÈS RÉDUITS

Travaux soignés et Garantis

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE Jeunes Gens, Hommes et Dames pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.

Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1er étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

CRI D'ALARME

MALADIES D'ESTOMAC



DOCTEUR DE COCK

Manquez-vous d'appétit? Avez-vous des digestions lentes et pénibles? Éprouvez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas? Avez-vous du brulant, des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des bâillements, de la somnolence? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre gonflé, l'aiguillon? Avez-vous souvent des indigestions, des nausées, des vomissements, des alternatives de diarrées et de constipation? Souffrez-vous des douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre, dans le dos, entre les épaules? Êtes-vous vite fatigué, vite essoufflé? Êtes-vous devenu triste, de mauvaise humeur, fuyant toute société, à charge à vous-même et aux autres, incapable de faire de la bonne besogne, vous fâchant, vous impatientant pour des riens? Êtes-vous oppressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies?

Entendez-vous donc bien dans la tête que seules les Poudres de Cock peuvent vous débarrasser immédiatement de toutes ces misères physiques et morales qui empoisonnent toute votre existence, parce que les Poudres de Cock remettent immédiatement l'estomac à neuf. Avec les Poudres de Cock on mange avec goût, avec plaisir, on digère facilement l'importe quel aliment, on a tous les organes à l'aise, le cœur, la tête, le cerveau, le foie, les reins, les intestins; on retrouve ses forces, sa gaieté, sa bonne humeur parce qu'on retrouve la santé. Vous tous qui souffrez de l'estomac, prenez donc les Poudres de Cock, c'est le seul bon remède pour guérir l'estomac. Exigez les Poudres de Cock à 5 fr. 50 la boîte dans toutes les bonnes pharmacies.

VIGNES

Producteurs directs ne nécessitant aucun traitement Grandes quantités disponibles

- ROSIERS - Collection d'élite dans tous les genres ASPERGES D'ARGENTEUIL Greffes de deux ans, Choix extra

CHEVALIER, Horticulteur

1, rue de Mouesse, — 4, Pl. Président-Wilson NEVERS Demander son catalogue. Tél. 4-22

EN RESPIRANT AVEC UNE PASTILLE VALDA EN BOUCHE vous vous préserverez du FROID, de l'HUMIDITÉ des MICROBES. Les émanations antiseptiques de ce merveilleux produit imprègnent les reins les plus inaccessibles de la GORGE, des BRONCHES, des POUMONS et les rendent réfractaires à toute inflammation, à toute congestion, à toute contagion. ENFANTS, ADULTES, VIEILLARDS Procurez-vous de suite Ayez toujours sous la main LES VÉRITABLES PASTILLES VALDA vendues seulement en BOITES de 2 fr. 75 Impôt compris portant le nom VALDA

A tous les Lecteurs Il est offert, pendant tout le mois seulement LE SUPERBE CADRE ci-joint, en bois massif façon noyer ciré largeur de hauteur 5 cent., grandes extérieures 4x50, encadrant un MAGNIFIQUE PORTRAIT de famille 35x42 cent., finement retouché et d'une ressemblance parfaite. Tous frais compris rendu franco 22 fr. Valeur réelle 50 francs. Adressez ou apportez vos petites photographies à reproduire au SERVICE DES PORTRAITS, 10, rue Saint-Etienne (premier étage), NEVERS. NOTA. — Il ne pourra être vendu plus de DEUX portraits par famille.

Chauffage Faire offre toute quantité, quartiers hétéro et sim. JOURDANT, Bois, SALINS (Jura). 2427 BELIGNESE bonne secret p. guérir pipi au lit et hémorroïdes. Maison BUROT, à Nantes.

Crédit Foncier de France Prêts aux Particuliers, Communes, Syndicats Et Etablissements publics AVEC OU SANS AMORTISSEMENT. Henry PEIGNEUX, directeur, 26 rue des Trois-Carreaux (angle de la rue Mirangoal, NEVERS)

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER UN FONDS DE COMMERCE ADRESSEZ-VOUS à l'Agence Centrale de la Nièvre (20e année) NEVERS LOUIS ALEXÉLINE, R. Noche, 14 Ancien J.P. clerc de notaire

C'est votre intérêt!! Avant de faire vos achats visitez les GRANDS MAGASINS DU STOCK 11, Rue du Champ de Foire, NEVERS (Grand bâtiment dans la Cour) qui liquident aux prix les plus bas, des marchandises de toutes sortes provenant des Stocks Français, Américains et Anglais.

DRAP D'ELBEUF pure laine différentes teintes, larg. 140, 161, 180, 2 mètres. NE PAS CONFONDER AVEC LE DRAP DE COLPORTEUR Echantillon sur demande, Joindre un timbre

NÉCESSAIRE COMPLET Pour la cuisine en campagne comprenant: 2 grands plats, 2 bassines, 1 scie de boucher, 1 fusil de boucher, louche, écumeur, cuillers, fourchettes, tuyaux démontables pour l'installation en plein air, etc. Le tout 30 fr.

Papier Carbone Extra pour machine à écrire, la boîte de 100 feuilles 7 fr. 50 MOUSTIQUAIRES neufs, grande dimension toile ou étamine, l'un... 15 fr. PAILLASSES toile croisée neufs, l'une 10 fr. SABOTS GALOCHES neufs, pour homme et femme, la paire... 5 fr. CHAUSSONS de Strasbourg, la paire 6 fr. 50

FABRIQUE DE VOITURES Carrosserie d'Automobiles Fournitures pour Carrosserie et Autos TH. DUJON FILS à SANCOINS (Cher)

Pépinières Desfosse-Mannay LA CHARITÉ (Nièvre) Tous Végétaux de Plein air ROSIERS - PANTS D'ACACIAS PLANTS D'ASPERGES Catalogue franco sur demande

BOIS-CHARBONS Matériaux de construction J.-B. BOUDOT 16, Rue du Chemin-de-Fer, 16 NEVERS

PAPIERS PEINTS Tekko - Galbra - Papiers Dumas CHEMINÉES DE MARBRE de tous styles et ordinaires ACCESSOIRES DE MENUISERIE Fontes anciennes et de Fontes de styles CARREAUX DE FAÏENCE DÉPÔT DES ENTREPRENEURS C. TAVERNA Rue Gresset, 3, NEVERS - Téléph. 4 15

Déménagements - Transp rts Ancienne maison DELAUNAY et HARRALL Fondée en 1898 LANDRY & BAILLY Correspondants des Chemins de Fer, NEVERS CAMIONS AUTOMOBILES Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capotées avec ou sans remorques SABLE ET GRAVIER sur wagons P.-L.-M. et Economiques

Entreprise Générale d'ELECTRICITÉ Charles KELLER MECANICIEN-ELECTRICIEN 15, rue de Rémigny NEVERS Téléphone 1-27 Electricification d'Usines INSTALLATIONS COMPLETES DE CHATEAUX Fournitures électriques Réparations et charges d'Accumulateurs

Fantasia Mme Veuve BOUILLOT 31, Rue La Fayette, 31 NEVERS MAGASIN D'OUVRAGES DE DAMES ET TRAVAUX D'ART Grand choix d'articles dessinés et brodés BRODERIES BENTELLES Fournitures et accessoires pour tous travaux La Maison exécute tous costumes et montage d'ouvrages.

POUR LA FEMME Sur 100 femmes, il y en a 90 qui souffrent de maladies intérieures qui les gênent plus ou moins, mais qui expliquent les hémorragies presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La Femme se procure peu d'abord les malaises redoublent et occasionnent des douleurs dans les reins. La maladie s'adapte et s'aggrave continuellement. QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: Prenez une cure avec la Jouvence de l'Abbé Soury qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY est composée de plantes spéciales sans aucun poison; elle est faite expressément pour guérir les MALADIES INTÉRIEURES DE LA FEMME: Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Accidents de la Ménopause, Étourdissements, Chaleurs, Vagues, Congestion, Varices, Phlébites. La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies. Le Boute, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total: 6 fr. 60.

Le meilleur Verrou! pour fermer la porte aux rhumes est une boîte de Pastilles de Sœur Louise Antiseptiques, Calmanes, Expectorantes Elles sont le remède agréable, sûr et prompt pour guérir Rhumes - Gripes - Toux Bronchites - Maux de gorge La Boîte: 2 fr. 50 Toutes Pharmacies et chez F. BERNAMONT, Pharmacie 87, Rue du Commerce, 87 NEVERS

AVIS A NOS LECTEURS TRAVAUX D'IMPRIMERIE Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier leurs travaux d'imprimerie, d'avoir à passer désormais DIRECTEMENT LEURS COMMANDES à l'Administration de "Paris-Centre" 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS avec cette mention: Société Anonyme des PUBLICATIONS "PARIS-CENTRE" Le Journal se charge DE TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE Livres, Brochures Lettres, Prospectus, Avis Affiches de tous formats Faire part Naissances, Mariages, Décès Cartes de Visite, Programmes Registres spéciaux, Agendas Livres de Commerce, etc., etc... Les PUBLICATIONS PARIS-CENTRE Société Anonyme. — Capital: 600 000 francs LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM AUX PRIX MINIMUM Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs Adresser directement les Commandes à L'ADMINISTRATION PARIS-CENTRE 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS TELEPHONE 3-17 - 2-19

PAPILLON NOIR Le demander PARTOUT Pour la légalisation de la signature ci-contre. — Nevers, le 1922. Le Maire. Certifié véritable par l'imprimeur soussigné, Nevers, le 1922.